

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AVRIL 2016

L'an Deux Mil Seize, le 19 Avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE, LAGNEAU, VÉNIAT, GARNIER, BONNIAUD, AUDIN, CHÂTEAU, JACQUELIN, MONEYRON, TABARAN, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DESCOINS ; Monsieur MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur GARNIER.

SECRETAIRE : Monsieur LAGNEAU.

CONSULTANT : Monsieur REYNÉS, Bureau d'Études « Urbanisme ».

Monsieur REYNÉS explique aux membres du Conseil Municipal le cadre qui s'impose aux cartes communales, la définition des zones constructibles là où sont les réseaux existants ou en projet. Les zones constructibles doivent respecter une distance réglementaire de 100 m entre les bâtiments d'élevage et les futures constructions. Les terres agricoles doivent rester protégées.

- Le territoire communal

* le bourg

* Les Pérards (

* La Maison Neuve (*)) ces zones ne peuvent pas

* Habitat dispersé : « Les Bruyères Mandets » (

« Les Renardières ») être développées

* Habitat très dispersé (

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Moulins Communauté, pour la période de 2013 à 2019 (6 ans).

* L'objectif pour notre commune est de produire 14 logements, soit 1,2 hectare de foncier nécessaire.

* La carte communale, sur 10 ans, nécessitera environ 3 hectares de foncier.

- L'enquête publique :

* Un recours a été rejeté ;

* (*) Une demande concernant un terrain sis « chemin de La Broutille » pour une surface de 1000 m² constructible, sur la parcelle 204 est néanmoins acceptée par le Conseil Municipal bien que la DDT émette une forte réserve ! Cette parcelle ne « mange » pas de terres agricoles.

- Avantages de la carte communale :

* Signature des permis par la commune, ce qui est en soi une décision accrue ;

- * Instruction des permis de construire par Moulins Communauté (actuellement, cela se fait à Montluçon) ;
- * Droit de préemption.

Monsieur Reynés se retire et laisse le Conseil délibérer.

I - PV réunion du 2 Avril 2016 :

- * Il est adopté à l'unanimité.

II - Délibération / approbation du projet définitif de carte communale :

- * 11 voix pour - 1 abstention.

Le projet définitif de carte communale, tel qu'il sera soumis à l'avis de Monsieur le Préfet, est approuvé à la majorité.

III - S.D.E. 03 : proposition de remplacement de certains foyers de lampadaires vétustes :

- * Rue Jean Moulin et rue du 8 Mai 1945 : 10 foyers
- * Route d'Aurouër : 3 foyers

La dépense restant à charge de la commune est de 3900 €, elle sera étalée sur 5 ans.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV - Nouvelle Compétence facultative de Moulins Communauté :

* Par délibération en date du 4 Mars 2016, le conseil communautaire a donné un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d' Agglomération de Moulins en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.) ».

Le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur le transfert proposé.

Approbation à l'unanimité.

V - Divers :

- * 2 panneaux de lieudits sont à prévoir.

Dimanche 24 Avril, Journée du Souvenir des Déportés. Cérémonie, à 11 heures, au monument aux morts.

Monsieur le Maire remercie et félicite Éric Garnier qui a fait évoluer le site de la commune sous une forme plus moderne.

La séance est levée à 21 h 35.